

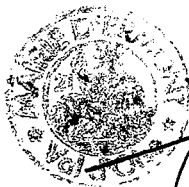


*Direction des Affaires financières*

**AVIS**

Les Comptes Administratifs de l'année 2009 du Budget principal et des budgets annexes de l'Assainissement et des Théâtres, adoptés par le Conseil Municipal en sa séance du 17 juin 2010, sont conformément à l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales mis à disposition du public qui pourra les consulter en Mairie Principale (Direction de la Communication, de la documentation et des Archives) aux heures habituelles d'ouverture.

Ermont, le 29 juin 2010



Hugues PORTELLI,

Maire d'Ermont  
Sénateur du Val d'Oise

Affiché le : 01.07.10  
Retiré le : 01.08.10